

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Ouvrir la voie à des entrepreneurs mieux qualifiés vers des marchés publics qui favorisent la concurrence et l'innovation

Les 13^e Rendez-Vous ACQ se sont tenus en décembre dernier à Laval. Les 90 participants et membres des différents comités de l'ACQ ont eu l'occasion d'échanger sur les différents dossiers d'industrie, l'amélioration des services aux membres et se mettre à jour à l'égard des différentes initiatives, démarches et représentations publiques faites par l'ACQ.

Ce qui doit retenir notre attention aujourd'hui est assurément les réformes entreprises par le gouvernement visant à améliorer la concurrence et l'expertise au sein de notre industrie.

Passeport Entreprises - pour des contrats plus équitables et des documents contractuels standardisés

Dans un premier temps, l'ACQ a été invitée à participer au groupe de travail mis sur pied par le Secrétariat du Conseil du trésor afin de convenir de balises permettant d'éviter que certaines clauses prévues dans les documents d'appel d'offres puissent limiter indûment la concurrence.

Cette initiative du gouvernement est en lien avec la création éventuelle de l'Autorité des marchés publics, organisme qui sera mandaté de vérifier les marchés publics au Québec.

L'objectif de ce groupe de travail est de :

- Diffuser et faire connaître les balises qui seront définies pour le secteur de la construction et les utiliser à titre de référence pour :
 - Le traitement des demandes d'intervention
 - La prise de décision des organismes publics pour l'adjudication d'un contrat et le traitement d'une plainte
 - La prise de décision par l'Autorité des marchés publics
 - Les mandats d'analyse et de vérification du Secrétariat du Conseil du trésor
- Répondre également à certaines préoccupations du Vérificateur général du Québec, du Commissaire à la lutte contre la corruption et de la commission Charbonneau.

Cette démarche, déjà bien engagée avec les donneurs d'ouvrage publics et les professionnels de l'industrie, s'effectue dans le respect des principes directeurs relatifs à l'élaboration des documents d'appel d'offres dont l'ouverture à la concurrence et le traitement équitable des concurrents.

La mise en place de ces balises sera suivie d'une seconde phase ayant comme objectif rien de moins que la création de documents contractuels standardisés pour l'ensemble des organismes publics.

Vers une réforme de la validation de la qualification

La laborieuse mais incontournable démarche de la Régie du bâtiment du Québec visant la réforme de la validation de la qualification menant à l'obtention d'une licence d'entrepreneur est bel et bien amorcée. Le résultat des différentes consultations auprès de l'ensemble de l'industrie menées à l'automne devrait être dévoilé au début de 2017.

L'ACQ a plaidé pour une professionnalisation de notre industrie afin d'assurer la protection du public et pour une augmentation significative des exigences menant à l'obtention de la licence d'entrepreneur dans divers domaines dont la gestion de projet.

La formation initiale obligatoire conjuguée à la formation continue ne sont que quelques mesures devant être mises en place sans délais afin de mieux préparer les nouveaux entrepreneurs et s'assurer que les entreprises actuelles puissent se développer plus rapidement et s'ouvrir aux nouvelles technologies tout en respectant les nouvelles normes de construction.

Les démarches menées depuis plusieurs années par votre association portent fruit. Il convient maintenant de s'assurer que la mise en œuvre des réformes est à hauteur des objectifs recherchés : ouvrir la voie à des entrepreneurs mieux qualifiés vers des marchés publics qui favorisent la concurrence et l'innovation.

Manon Bertrand, MBA, CSO
Présidente





La construction joue un rôle essentiel et multiple dans la croissance économique

Consultation prébudgétaire

Dans ses demandes prébudgétaires au ministre des Finances pour le budget du Québec 2017-2018, l'ACQ souhaite sensibiliser le gouvernement à l'importance de la construction dans l'économie québécoise (12 % du PIB) ainsi qu'à l'importance d'augmenter le niveau d'investissements publics en construction dans la province.

L'ACQ s'appuie sur plusieurs études qui indiquent qu'augmenter l'investissement public dans l'économie stimule la croissance, favorise l'investissement privé dans l'économie et crée de la richesse collective.

Rappelons que les investissements destinés au secteur institutionnel (majoritairement les hôpitaux et les écoles) représentent environ 40 % des dépenses prévues dans le Plan québécois des infrastructures. Compte tenu des changements démographiques et de la croissance des besoins en services de soins de santé, il semble tout à fait

approprié d'accélérer les dépenses pour ce type d'infrastructures qui sont névralgiques pour l'économie du Québec.

Les infrastructures vieillissantes ont besoin d'être entretenues. Toutefois, le déficit d'entretien des infrastructures gouvernementales se chiffre à 15,1 milliards de dollars. Les écoles, les hôpitaux et bien d'autres édifices gouvernementaux ont été négligés au cours des dernières décennies et devront être rénovés sans quoi il faudra les reconstruire complètement.

L'ACQ a également sollicité le gouvernement pour bonifier les crédits d'impôt à l'apprentissage, pour un soutien accru à la rénovation commerciale et limiter les hausses d'impôt pour les petites entreprises.

Tournée de consultation du BSDQ sur les guides de dépôt

L'ACQ sera très présente dans vos régions en 2017. Outre la négociation des conventions collectives qui devrait solliciter la participation des membres et la tournée sur le Programme Intégrité de l'ACQ qui bat son plein, des tournées de consultations du BSDQ à l'égard des guides de dépôt sont prévues au cours du printemps 2017.

À la suite de l'adoption par plusieurs régions des guides de dépôt, plusieurs entreprises ont pris soin de nous faire part de leur grande satisfaction à l'égard de l'initiative développée par les membres du Comité de supervision des activités du BSDQ à l'ACQ. Toutefois, certaines problématiques ont pu être soulevées lors de l'application quotidienne de ces règles, situation que l'ACQ souhaite régler.

L'ACQ s'est engagée à consulter les usagers par rapport à l'application de ces guides. Elle profitera donc de cette tournée non seulement pour proposer des solutions aux problèmes rencontrés, mais également pour bonifier les guides en vigueur et proposer l'adoption d'une série d'autres guides.

Ces rencontres seront très importantes pour l'industrie et méritent toute votre attention.

Action collective

Intégrité Québec est sur le point de voir le jour. En effet, depuis quelques années, l'ACQ a développé un programme d'intégrité auquel les entreprises adhèrent de plus en plus.

Soucieuse de s'assurer que cette démarche ne sera pas vaine et qu'elle demeurera à portée de toutes les entreprises, petites ou grandes, l'ACQ est sur le point de dévoiler le premier conseil d'administration d'Intégrité Québec, un OBNL créé dans le but d'offrir une certification indépendante et crédible à la portée des entreprises qui ont implanté un programme éthique ou de conformité en entreprise.

C'est donc dans les prochains mois que cet organisme verra le jour et complètera les outils mis en place pour les entreprises soucieuses de gérer les risques éthiques inhérents au secteur de la construction.

Règlements de différends dans les contrats publics

Alors que l'ACQ travaille toujours en collaboration avec la Coalition contre les retards de paiement dans la construction (Action Paiement), nous avons été à même de constater que la procédure de règlement de différends prévue au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (RCTCOP) est méconnue des entrepreneurs, bien qu'elle soit applicable à tous les contrats conclus avec un organisme public et que plusieurs entrepreneurs tentent de l'utiliser tardivement.

C'est pourquoi la Direction des affaires juridiques et gouvernementales de l'ACQ a préparé à votre intention un document explicatif vous permettant de mieux comprendre vos droits et les faire valoir en temps opportun. Ce document d'information fort complet est inclus avec la livraison de l'édition hiver du magazine *Construire*.

Luc Bourgoin
Directeur général

IC/I

Comme vous le savez, les conventions collectives 2013-2017 des secteurs institutionnel-commercial et industriel (IC/I) viendront à échéance le 30 avril 2017.

L'ACQ a entrepris, le 13 septembre dernier, des assemblées de consultation dans plusieurs villes du Québec et les rencontres se sont poursuivies jusqu'au 13 octobre. Lors de ces assemblées, les employeurs ont eu l'opportunité d'échanger avec des représentants de l'ACQ directement impliqués dans le processus de la négociation pour leur faire part de leurs préoccupations.

L'ACQ a profité de l'occasion pour informer les entrepreneurs du contexte et des enjeux de cette prochaine négociation.

L'équipe de négociation de l'ACQ vous tiendra informés sur les plus récentes nouvelles concernant la négociation et l'état des discussions avec l'Alliance syndicale en vue d'une entente pour les conventions collectives 2017-2021 via notre page Web.acq.org/nego.



*Francis Roy
Vice-président IC/I*

HABITATION

Le gouvernement a présenté cet automne le projet de loi 122, intitulé: *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.*

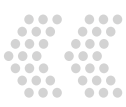
Par ce nouveau projet de loi, le gouvernement accorde des pouvoirs accrus de taxation aux municipalités du Québec, laissant craindre la mise en place d'une taxation additionnelle pour les propriétaires, et ce, tant à l'achat d'une maison neuve que dans le cadre de rénovations. L'ACQ compte suivre ce dossier de près.

Par ailleurs, l'ACQ poursuit le développement de formations adaptées aux entrepreneurs du secteur résidentiel. Des éléments spécifiques à ce secteur ont d'ailleurs été ajoutés dans certains cours prévus dans les programmes de formation qui mènent à l'obtention de la licence de la RBQ. Notons également que l'offre de formation continue proposée par les associations affiliées de l'ACQ compte désormais cinq cours portant sur la construction résidentielle.



*René Hamel
Vice-président habitation*

RÉGIONS



*Normand Blanchard
Vice-président régions*

Ouverture du bureau de Rouyn-Noranda

Comme vous le savez, il a toujours été important pour l'ACQ de déployer les efforts nécessaires pour assurer sa présence ainsi que l'accessibilité à l'ensemble de ses services dans toutes les régions du Québec.

À cet égard, il faut souligner les efforts importants de l'ACQ Outaouais qui a pris sous son aile la région du Nord-Ouest du Québec pour créer une grande région maintenant appelée Outaouais/Abitibi/ Nord-Ouest du Québec.

Cette dernière a ouvert, l'automne dernier, un bureau à Rouyn-Noranda. Plusieurs dizaines d'entrepreneurs en construction de la région se sont déplacés pour visiter les locaux situés au 170, rue Principale, à Rouyn-Noranda qui est devenu le 16^e bureau de l'ACQ à travers le Québec.

Notre réseau de 10 associations affiliées compte maintenant 16 bureaux à travers le Québec et plus de 6 000 membres. Nous sommes convaincus que ce nouveau bureau à Rouyn-Noranda saura aider les entrepreneurs de la région dans leur gestion quotidienne.

FINANCES

Passeport Entreprises

L'ACQ a été invitée à participer activement aux consultations dans le cadre du plan d'action Passeport Entreprises. Avec cette démarche, le gouvernement souhaite bâtir un climat de confiance solide à l'égard du processus d'acquisition des organismes publics et ainsi accroître la concurrence afin d'avoir accès à davantage de solutions innovantes et d'obtenir de meilleurs prix.

Treize actions ont été mises de l'avant pour simplifier l'accès des entreprises aux contrats publics.

Le groupe de travail, dont le mandat est de faire l'analyse des critères utilisés dans les documents d'appel d'offres afin d'éviter qu'ils soient excessifs et freinent la concurrence, étudie actuellement :

Critères d'évaluation et documents d'appel d'offres :

- Afin de s'assurer que les exigences ou conditions contractuelles sont bien adaptées aux contrats à réaliser afin d'éviter le rejet systématique des PME en raison d'exigences disproportionnées;

- Rendre obligatoire l'utilisation par les organismes publics de documents d'appel d'offres standardisés, évitant ainsi aux entreprises la validation de l'ensemble de ces documents chaque fois qu'elles souhaitent soumissionner.

Il s'agit d'un premier pas vers l'harmonisation des contrats du gouvernement et le développement de clauses contractuelles types.

Consultation de la Régie du bâtiment du Québec

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a entamé en 2015 une consultation en prévision d'une révision de ses façons de faire. La consultation de 2016 touchait la révision et l'allégement des mécanismes de validation de la qualification professionnelle des entrepreneurs afin de prendre en compte la taille des entreprises et le risque associé aux travaux qu'elles effectuent.

La RBQ a complété la compilation de plus de 60 questionnaires – et des rencontres de 1 ½ journée – et les résultats devraient nous être communiqués en février 2017.



Graphie Studio

*Jean-François Arbour
Vice-président finances*

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX



dyade photo

La rencontre de la 43^e réunion du Comité des entrepreneurs généraux a débuté avec la poursuite des discussions sur ce que constitue des coûts directs, indirects et d'impact et ce que devrait contenir la procédure type pour réclamer les coûts indirects à la suite d'avis de changements ou en raison de la prolongation du chantier. Les membres ont également discuté de la procédure à suivre pour régler un différend avec un organisme public et des divers avis qui doivent être envoyés.

Par la suite, les membres ont rencontré le Comité de supervision des activités du BSDQ pour échanger sur les diverses problématiques qu'ils ont soulevées dans le document de réflexion élaboré lors des réunions antérieures.

Les membres ont également rencontré MM. Guy Turcotte et Daniel Paquette du BSDQ pour discuter de deux sujets qui les préoccupent : d'une part, les exigences requises pour démontrer le caractère déraisonnable des prix dans le cadre d'une demande de rappel d'offres et d'autre part, la possibilité de développer une carte interactive des territoires du BSDQ ou tout autre outil similaire afin d'aider les entrepreneurs à déterminer à quel territoire du BSDQ correspond l'immeuble où les travaux sont exécutés.

Pour terminer, MM. Dominic Proulx, directeur des Relations du travail et Marc-Antoine Paquette, conseiller spécialiste en relations du travail de l'ACQ, ont rencontré les membres pour leur expliquer le déroulement de la prochaine négociation des conventions collectives dans les secteurs industriel-commercial et institutionnel.

QUESTION au président du Comité des entrepreneurs généraux

Martin Beaudoin

Selon vous, quel est l'avantage de développer une carte interactive des territoires du BSDQ ou tout autre outil similaire ?

Il est parfois difficile pour les entrepreneurs en construction de déterminer dans quel territoire du BSDQ sont exécutés les travaux, et ainsi, établir si les travaux sont assujettis au Code des soumissions considérant que les territoires d'assujettissement du BSDQ sont basés sur une délimitation de territoires qui était en vigueur dans les années 70 et que plusieurs changements et fusions de territoires ont eu lieu depuis. Si un outil était disponible sur le site Web du BSDQ, indiquant selon le code postal ou l'adresse de l'immeuble, le territoire du BSDQ correspondant à l'endroit où les travaux sont exécutés, cela permettrait aux entrepreneurs de déterminer plus facilement si les travaux sont assujettis et, ainsi, savoir si le Code des soumissions s'applique.

ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS



QUESTION au président du Comité des entrepreneurs spécialisés

Michel Turcotte

Selon vous, du point de vue technique, quel élément devrait être amélioré afin d'aider les différents intervenants de l'industrie de la construction ?

L'harmonisation de la législation en matière de réglementation municipale. Chaque municipalité adopte un Code de construction différent. Certaines appliquent encore le Code de construction de 1995. En 20 ans, beaucoup de choses ont changé, les techniques et les produits ont évolué. Il serait beaucoup plus facile pour tous les intervenants de l'industrie que toutes les municipalités du Québec adoptent le même Code de construction, soit celui qui est à jour.

Lors de la 17^e réunion du Comité des entrepreneurs spécialisés, les membres ont discuté des principes généraux entourant les coûts reliés à une modification de contrat et tout ce que cela peut entraîner. Ces discussions permettront de développer un outil à l'intention des entrepreneurs afin de leur permettre de mieux comprendre et préparer leur dossier de réclamation.

M. Nelson Pelletier, conseiller technique à l'ACQ, est venu s'entretenir avec les membres du comité afin de connaître leurs préoccupations touchant les différents aspects techniques de l'industrie de la construction.

Par la suite, les membres du comité ont assisté à une revue de la jurisprudence récente portant sur la responsabilité personnelle d'un administrateur à l'égard d'une fausse déclaration, sur la conformité des soumissions ainsi que sur les compagnies de cautionnement et le refus de payer des donneurs d'ouvrage publics.

M^e Sandra Tremblay, chef de service à la Direction des affaires juridiques et gouvernementales de l'ACQ, est venue informer les entrepreneurs sur les guides de dépôt qui feront l'objet d'une consultation éventuelle auprès de tous les usagers du BSDQ ainsi que sur le comité de travail créé par le gouvernement chargé d'étudier le fonctionnement du BSDQ afin de faire des recommandations au printemps 2017.

Le comité a aussi accueilli MM. Dominic Proulx, directeur des Relations du travail et Marc-Antoine Paquette, conseiller spécialiste en relations du travail de l'ACQ qui ont informé les entrepreneurs et échangé sur les différents éléments au cœur de la prochaine négociation des conventions collectives.

Pour terminer, le comité a été informé sur le projet de loi 108, loi instituant l'Autorité des marchés publics, sur les avancées du dossier sur les retards de paiement ainsi que sur le dossier *Vers un chantier parfait*.



Le CEFACQ est fier d'accueillir deux nouveaux administrateurs pour combler des postes vacants : Normand Blanchard (Marieville Construction inc.) qui, à titre de nouveau vice-président régions de l'ACQ, est également président de la Mutuelle de formation. Sylvain Allard (Syscomax) a aussi été nommé comme administrateur. Nous leur souhaitons la bienvenue. Leur présence contribue déjà à enrichir les échanges au sein du comité.

Cours offerts à l'hiver 2016

Certains ateliers présentés au Congrès de l'ACQ en septembre 2016 ont connu un engouement tel qu'il a été décidé de mettre sur pied des formations sur ces sujets qui seront offertes par les ACQ affiliés à l'hiver 2017. Ainsi, des formations, en format allongé, seront proposées à partir de janvier :

- Nouvelles technologies en construction
- Gestion des équipes sur les chantiers
- Transfert d'entreprise

Positionnement de l'offre de formation de l'ACQ

Une réflexion a été amorcée sur le positionnement de l'offre de formation de l'ACQ. Avec la formation continue obligatoire pour les détenteurs d'une licence RBQ et d'autres projets à venir, il sera néces-

saire de rendre notre offre de formation accessible aux entrepreneurs partout au Québec. Malgré la popularité des formations en salle, il pourrait être pertinent de diversifier les formats de formation proposés. Des webinaires, de courtes capsules vidéo et des capsules eLearning font partie des solutions envisagées. Des entrepreneurs généraux et spécialisés seront rencontrés cet hiver pour connaître leurs attentes et leurs besoins concernant ces types de formation.



QUESTION au président

Normand Blanchard

Les entrepreneurs sont-ils prêts à prendre le virage de la formation en ligne ?

Les entrepreneurs ont des agendas chargés et souvent imprévisibles. Des changements de dernières minutes à des appels d'offres ou des difficultés à régler sur les chantiers font en sorte qu'il est parfois impossible de se déplacer pour participer à une formation. Les gestionnaires ont tous accès à des technologies de communication mobile. La formation en ligne, c'est une opportunité de se former qui correspond à notre réalité.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Discussions avec l'ACC à propos de la formation

Le président, Gilbert Brulotte et Michel Froment, gestionnaire, Engagement des membres et projets spéciaux de l'ACC, ont rencontré les directeurs généraux afin de s'enquérir de leurs besoins et de leurs attentes. Plusieurs points ont été abordés parmi lesquels se trouvait la formation. En effet, l'ACC développe des formations qu'elle rend disponibles aux associations provinciales. Les discussions ont porté sur la détermination de façons de faire qui permette aux ACQ affiliées d'offrir les formations à leurs membres tout en s'assurant que les revenus couvrent les frais de diffusion de l'ACC.

Journée d'échanges du réseau de l'ACQ le 19 janvier prochain

Le 19 janvier prochain se tiendra une journée d'échanges aux bureaux de l'ACQ Provinciale. Cette journée a pour objectif de permettre au personnel du réseau d'avoir une meilleure connaissance des différents services offerts par l'ACQ, de leurs défis, de leurs réalités et de leurs enjeux. Lors de cette rencontre, les participants auront à travailler sous forme d'ateliers portant sur chacun des services suivants :

- Affaires juridiques
- Santé et sécurité du travail
- Relations du travail
- Associations affiliées
- Formation
- Services résidentiels



dyade photo

La finalité de toute cette démarche est d'une part, de mousser la culture de recrutement à l'ACQ. Nous pensons que cela commence par une bonne connaissance de tous les services de l'ACQ, afin de pouvoir en parler adéquatement aux membres potentiels. D'autre part, en étant conscients de nos réalités respectives, nous serons plus portés à faire preuve de souplesse en ce qui a trait à nos attentes réciproques.

Rencontre avec la Société québécoise des infrastructures à propos de la gestion des projets en BIM

Les membres du comité ont eu la visite de M. Guy Paquin, directeur général à la Direction

de l'évolution des pratiques d'affaires de la SQI. La SQI est l'experte immobilière du gouvernement du Québec et à ce titre, elle se penche sur les meilleures façons de gérer des projets de construction (construction, rénovation et agrandissement).

Les projets d'infrastructure publique réalisés par la SQI seront faits en BIM et en conception intégrée. Nos entrepreneurs devront être prêts et notre rôle sera de les accompagner afin qu'ils puissent saisir ces opportunités de travailler dans des projets publics.



ACTION COLLECTIVE

Les membres du comité ont pris connaissance de l'avancement du Programme Intégrité et du nombre de participants inscrits. Trois organisations se sont en effet inscrites au Programme depuis la dernière rencontre du Groupe de travail parmi lesquelles un premier cabinet d'architecte. Les inscriptions commencent donc à être diversifiées, ce qui est très positif.

La première rencontre du Forum qui réunit les agents d'intégrité des entreprises inscrites au Programme Intégrité s'est tenue le 1^{er} décembre 2016. Malgré quelques annulations, 9 agents étaient présents à la rencontre, dont 2 par visioconférence. Les agents provenaient d'entreprises qui sont

à différentes étapes de l'implantation du Programme, dont une qui a fait partie des projets pilotes et d'autres nouvellement inscrites. Ils ont convenu que la fréquence des rencontres serait de 2 fois par année, et ont apprécié le format de la rencontre, soit le codéveloppement.

La création d'Intégrité Québec a également été abordée. Une réunion est prévue au début de l'année 2017 au cours de laquelle les administrateurs éventuels discuteront de la création de l'organisme, de son budget, de son financement et de son opérationnalisation. MM. Jean Pouliot, président de Produits Métalliques PMI et Luc Bourgoin, directeur général de l'ACQ seront présents à la

rencontre. Les membres du comité ont discuté de l'organisation de cette rencontre et des éléments de communication qui pourraient en faire partie.



dyade photo

dyade photo



Lors de la rencontre du Comité résidentiel, les sujets suivants ont été abordés :

- Formation offerte par l'ACQ Provinciale – secteur résidentiel
- Projet de loi 122 visant l'augmentation des pouvoirs des municipalités
- Cautionnement de la GCR
- Campagne promotionnelle de l'ACQ et de son secteur résidentiel
- L'importance de la formation en continu
- Les inspections de la GCR et le nouveau Code de construction 2010

Formation offerte par l'ACQ Provinciale – secteur résidentiel

Une présentation a été faite aux membres du comité afin de leur démontrer que maintenant, plusieurs formations sont offertes pour le secteur résidentiel et ce, tel qu'ils l'avaient demandé. Toutefois, malgré la disponibilité des cours, c'est le manque d'inscriptions dans les régions qui oblige souvent l'annulation des cours, phénomène qui devrait diminuer avec le temps quand les formations seront plus connues.

Projet de loi 122 visant l'augmentation du pouvoir des municipalités

Le comité a discuté de ce projet de loi qui aurait pour but, entre autres, de donner plus de pouvoir aux villes. Il est mentionné aux

membres qu'une rencontre avec l'APCHQ aura lieu afin de discuter dudit projet.

Cautionnement de la GCR

Il est mentionné au comité que les efforts sont mis en place afin de voir à l'élaboration d'un nouveau produit ayant pour but d'aider les entrepreneurs membres de l'ACQ à offrir le cautionnement demandé par la GCR lors de l'accréditation. Le produit pourrait voir le jour au cours de la prochaine année.

Campagne promotionnelle de l'ACQ et de son secteur résidentiel

Un visionnement de la vidéo promotionnelle de l'ACQ a été effectué suivi d'une démonstration de tous les nouveaux dépliants publicitaires des différents produits et services résidentiels qui seront bientôt en circulation. Les membres du comité se sont dits très satisfaits des efforts réalisés au cours de la dernière année.

L'importance de la formation continue

Toujours dans l'optique de l'amélioration du marché et de la qualité des entrepreneurs, les membres ont discuté de l'importance de développer de la formation continue obligatoire. Actuellement, cette pratique est utilisée dans bons nombres de professions au Québec. Ils soulignent que les technologies et les nouveaux matériaux se développent tellement rapidement de nos jours qu'on

ne peut plus ignorer le besoin de formation continue.

Les inspections de la GCR et le nouveau Code de construction 2010

Les membres ont été informés que la GCR a décidé d'appliquer le Code de construction 2010 lorsqu'elle rendra des recommandations dans ses rapports d'inspection, et ce, peu importe la législation applicable dans les villes. Des échanges entre les membres du comité ont eu lieu afin de voir quelles mesures pourraient être prises. Enfin, dans un premier temps, des recommandations ont été déposées afin que des fiches visuelles soient préparées pour aider les entrepreneurs au niveau de l'application et de l'interprétation du Code 2010.

FOURNISSEURS DE BIENS ET DE SERVICES



La rencontre du Comité des fournisseurs de biens et de services a débuté par un bref retour sur la rencontre précédente. Les discussions ont dérivé sur la problématique de l'équivalence des produits. Les membres fournisseurs du comité ont fait état qu'ils subissent les décisions des architectes créant les devis et ce, sans pouvoir véritablement changer quoi que ce soit. L'idée d'établir un pont avec l'Ordre des architectes du Québec a donc été soulevée. Les membres du comité sont d'avis qu'il faut faciliter les échanges et travailleront donc à bâtir cette relation.

Boîte à outils en matière de développement durable

Les membres ont eu la chance de recevoir M. Martin Gougeon, directeur développement des affaires – Bâtiment vert et intelligent et M. André Huot, entrepreneur chez Nordic Structures, venus leur présenter QUEBOX, une boîte à outils essentielle en matière de construction de bâtiments durables. En effet, QUEBOX permet aux manufacturiers du Québec de mettre en valeur leurs produits validés et possédant une déclaration environnementale de produit, ainsi que ceux qui sont en voie de l'être. Cette plateforme virtuelle favorise également l'exportation vers le nord-est des États-Unis et vers l'Ontario. Cette présentation a permis de clore le dossier « construction durable », entamé il y a deux ans par le Comité puisque

l'objectif était de tenter de créer une telle plateforme. D'autres acteurs s'y sont afférés pour nous, pour le plus grand bonheur des entrepreneurs d'ici.

Partage d'information et jurisprudence

Les membres du comité ont discuté rapidement sur les moyens possibles de ne pas perdre l'information véhiculée au sein du comité et de la partager avec les autres fournisseurs de l'industrie. L'idée de créer un espace sur le site Web de l'ACQ pour y déposer les documents de recherche a été soulevée. Les membres ont également proposé la création d'un bulletin annuel sous la forme d'un feuillet ou d'un journal. Une nouvelle discussion à ce sujet sera à l'ordre du jour en juin 2017. D'ici là, les membres se pencheront sur les possibilités et tenteront de donner vie à cette base de données souhaitée.

Le Comité a terminé sa rencontre en compagnie du Comité des entrepreneurs spécialisés afin d'assister à une revue de la jurisprudence de l'année.

SUPERVISION DU BSDQ



dyade photo

La réunion du Comité de supervision des activités du BSDQ a débuté avec une discussion concernant la formation d'une deuxième division, à Montréal, du Comité de pratique professionnelle et de discipline. Cette nouvelle division permettra aux membres du Comité de pratique professionnelle et de discipline de se réunir deux fois par mois à compter de janvier afin d'accélérer le traitement des dossiers de plainte.

Par la suite, les membres du comité ont été informés qu'un comité de travail gouvernemental a été mis sur pied pour étudier

le fonctionnement du BSDQ afin de faire des recommandations au printemps 2017. Pour ce faire, le BSDQ et ses propriétaires participent également à diverses rencontres et collaborent avec le comité.

Une fois ces discussions terminées, les membres du comité ont échangé sur les règles applicables lors de dépôts de soumissions qui contiennent un regroupement de deux spécialités assujetties ou plus. À cet égard, les membres du comité ont adopté une directive de traitement des plaintes qui sera communiquée à tous les membres des divers comités de discipline.

De plus, le Comité de supervision des activités du BSDQ s'est joint aux membres du Comité des entrepreneurs généraux en après-midi afin de discuter des propositions de changement aux règles du BSDQ que ces derniers aimeraient voir mis en place. Les propositions et les arguments des membres du Comité des entrepreneurs généraux seront éventuellement présentés par le Comité de supervision des activités du BSDQ aux membres du Comité des entrepreneurs spécialisés.

Finalement, le comité a assisté à une présentation des représentants du BSDQ sur la procédure de demande de rappel d'offres pour prix déraisonnable.



AFFAIRES PUBLIQUES



dyade photo

Le comité s'est penché sur la campagne « Bâtir avec du vrai monde » laquelle est en lien avec la nouvelle vidéo promotionnelle de l'ACQ lancée officiellement au Congrès 2016 (visionnée jusqu'à maintenant à plus de 20 000 reprises). Sonia Brossard, directrice des Communications et du marketing à l'ACQ, a rappelé les objectifs de la campagne :

- Communiquer le réel avantage d'en obtenir plus en étant membre à l'ACQ
- Présenter clairement les produits et services
- Générer des visionnements de la vidéo
- Contribuer à l'atteinte de l'objectif de recrutement de nouveaux membres d'ici à la fin de 2017
- Augmenter la notoriété de l'ACQ.

Par la suite, l'analyse des interventions médias de l'ACQ a révélé qu'il y a eu 194 interventions dans les médias au cours des 12 derniers mois. Les sujets les plus couverts sont l'économie, l'intégrité et la commission Charbonneau, les femmes dans l'industrie et les relations du travail.

Les interventions sont passées de 145 à 194 de 2013 à 2016 et l'on prévoit qu'avec la prochaine ronde de négociations, les interventions pourraient s'élever à près de 300 pour 2017.

Le comité a réitéré sa volonté de positionner l'ACQ par rapport aux enjeux économiques. Les grandes lignes du document de l'ACQ concernant ses recommandations prébudgétaires dans le cadre des consultations du gouvernement en vue du budget du Québec 2017-2018 ont été présentées au comité.

Après avoir passé en revue les nombreuses interventions gouvernementales de l'ACQ, le comité s'est montré ouvert au développement d'un programme de développement des compétences en gestion de projets « Vers le chantier parfait » à partir de l'initiative de l'ACQ Québec. Une présentation plus formelle sera faite au comité en juin 2017.



L'Association canadienne de la construction : la qualité des documents

En 2015, l'Association canadienne de la construction (ACC) a entrepris une série d'ateliers sur la qualité des documents qui ont été présentés à l'échelle du Canada, afin d'amorcer des discussions sur l'enjeu des documents de piètre qualité, les causes potentielles et, plus importantes encore, les solutions possibles pour régler ce problème.

La structure des ateliers a permis la tenue de discussions ouvertes et franches sur cette question, et comprenait également un sondage anonyme visant à évaluer la fréquence et l'impact des causes et problèmes potentiels reliés à la qualité des documents.

Les ateliers étant maintenant terminés, nous avons eu le privilège de recevoir M. John Bockstael, vice-président de l'ACC, lequel nous a fait part des cinq principales causes qui ont le plus grand impact sur la qualité des documents, selon les résultats dépouillés à partir des plus de 400 sondages qui ont été remplis.

En bref, les causes et problèmes identifiés sont les suivants :

- Manque de coordination, de vérification et de lecture d'épreuves finales
- Délai insuffisant accordé pour la conception
- Manque de coordination entre les architectes et les ingénieurs
- Pression (inutile) exercée par les maîtres d'ouvrage
- Honoraires/fonds pour imprévus insuffisants pour la conception

Comme le mentionne le rapport émis par l'ACC, essentiellement, l'importance de la communication et de la collaboration entre toutes les parties demeure un élément de



premier plan pour favoriser des documents de grande qualité.

Parallèlement, les examens par les pairs, les listes de vérification ou de contrôle et la lecture d'épreuves ont également été proposés comme des éléments pouvant améliorer la qualité des documents ou encore, lorsqu'ils sont absents, pouvant nuire à la qualité des documents.

De plus, des travailleurs compétents et bien informés sont essentiels, ce qui laisse entendre que la formation, l'éducation et le mentorat sont extrêmement importants pour régler cet enjeu.

Il importe de souligner à nouveau que la qualité des documents de construction demeure un enjeu qui concerne l'ensemble

de l'industrie et qui a une incidence sur les maîtres d'ouvrage, les professionnels et les entrepreneurs. Aucune des parties n'est infaillible, et tous les intervenants ont un rôle important à jouer pour régler cet enjeu.

Le rapport complet peut être consulté gratuitement sur le site Web de l'ACC à l'adresse suivante :

<http://www.cca-acc.com/fr/informations/qualite-des-documents/>



Présentation des pouvoirs d'enquête de la Commission de la construction du Québec

M. Marc-Antoine Paquette, conseiller spécialiste en relations du travail à l'ACQ, est venu nous entretenir sur les différents pouvoirs d'enquête et de vérification de la Commission de la construction du Québec (CCQ).

D'entrée de jeu, il a fait une présentation sommaire des différentes dispositions de la loi R-20 traitant notamment de la fonction de la CCQ et de ses pouvoirs.

Ensuite, il a été question entre autres :

- Des méthodes d'accumulation de preuve de la CCQ
- Des visites d'entreprise sans rendez-vous et de l'obtention de documents
- Des réclamations avec et sans collaboration
- Des similitudes entre les pouvoirs des inspecteurs et ceux des agents de la paix.

Il a poursuivi avec une analyse de l'arrêt Jarvis traçant une fine ligne entre la vérification et l'enquête, tout en illustrant les différents principes de cette décision de la Cour suprême du Canada avec un exemple appliqué à la loi R-20, plus précisément concernant la conformité des cartes de temps versus la falsification de celles-ci.

Après avoir expliqué le mandat de la CCQ relativement à ses deux unités d'enquête, soit l'unité des enquêtes spéciales et l'unité des enquêtes construction et la portée de chacune d'elles, il a terminé avec une brève analyse des méthodes de vérification et d'enquête préconisées par la CCQ.

En conclusion, M. Paquette a rappelé aux employeurs qu'ils n'appellent jamais assez la Direction des relations du travail de l'ACQ et que de prendre en charge un dossier dès la visite d'un inspecteur ou d'un enquêteur peut augmenter considérablement les chances de succès d'un dossier.

L'ACQ : sa gouvernance, son fonctionnement et ses services

M. Luc Bourgoïn, directeur général de l'ACQ, a entamé la première partie de la formation des nouveaux administrateurs de l'ACQ en dressant un portrait complet du fonctionnement de l'association.

Les thèmes abordés ont été les fondements de la fédération, le fonctionnement de l'association en terme de gouvernance, de responsabilité des officiers, dirigeants et administrateurs et l'organisation des différentes directions au sein de cette dernière.

La formation sera complétée le 24 février 2017 par une présentation sur la dynamique des conseils d'administration et le rôle que chacun doit jouer en sa qualité d'administrateur.

